

Agriculture péri-urbaine - EQUAL – Reconduction du poste de chargé mission

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Validation du Vice-Président	
séance du 18/04/05	favorable	Le 2/05/05	
Bureau			
séance du 12/05/05	favorable		

La qualité de vie est un atout que l'agglomération a décidé de préserver et de valoriser dans le cadre du contrat d'agglomération, notamment le patrimoine naturel, paysager, architectural et urbain.

La charte de l'environnement à l'échelle de l'agglomération est conçue comme un ensemble de principes et d'actions répondant à la fois aux exigences du développement durable et aux aspects identitaires et stratégiques du territoire, à travers 3 objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effets de serre
- préserver et utiliser les ressources locales
- agir solidairement

La compétence environnement, traduction de la politique impulsée par les élus et la mission environnement de la CAGB aborde ainsi 4 champs d'actions thématiques, dans le cadre de cette Charte de l'environnement :

- **les espaces naturels et les paysages remarquables**, tels que le marais de Saône ou la vallée du Doubs, sites emblématiques d'une agglomération verte et bleue.
- **l'utilisation des énergies renouvelables locales et la maîtrise des consommations**, par des investissements et des comportements adaptés au long terme.
- **les activités agricoles, support d'une économie locale (circuits courts, accueil pédagogique et touristique, entretien de l'espace)**, par le développement d'une réflexion économique et de planification urbaine et foncière.
- **le « management environnemental »** ou organisation permettant l'implication de tous les services en faveur du développement durable, ainsi que sa traduction dans les marchés publics, achats, formation, actions de la CAGB.

De nombreux appels à projets nationaux ou européens ont été saisis pour obtenir des cofinancements permettant la réalisation d'actions, ainsi que, le cas échéant, un renforcement des moyens humains du service. C'est le cas d'ATEnEE pour l'énergie (décembre 2003), et d'EQUAL pour l'agriculture périurbaine (juillet 2004).

Ainsi, qu'il l'a été rappelé lors du Conseil Communautaire du 25 mars dernier, le projet intitulé SAUGE (Solidarité Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques, Environnementaux et en terme d'emploi) a été accepté en phase I. Dans ce cadre, un chargé de mission a été recruté pour le suivi de cette 1^{ère} phase pour une durée de dix mois.

Le Conseil Communautaire, le 25 mars 2005, a donné un avis favorable pour autoriser le Président à présenter la candidature de la CAGB à la Phase 2 du programme (qui en comprend trois), au 15 avril

2005. Dans l'hypothèse où nous serions retenus pour cette nouvelle phase, il est proposé de reconduire le contrat de ce chargé de mission pour la durée de la phase 2, soit trois ans.

Toutefois, au vu de la fragilité du secteur, actuellement un seul agent compose le service en charge de l'environnement, et afin de structurer durablement cette compétence, il est proposé de reconduire le poste de chargé de mission. Ainsi, ce poste permettrait d'étoffer le service environnement sur les volets agriculture, dans une dimension économique et territoriale et plus largement aménagement des espaces ruraux et naturels de l'agglomération, en lien avec le SMSCoT, et au-delà de permettre d'assurer une continuité dans son fonctionnement en cas d'absence du responsable de la compétence.

Le chargé de mission serait plus particulièrement chargé de :

- Suivre le programme européen EQUAL

Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération

Réaliser avec les partenaires, la phase 2 et préparer la phase 3

Orienter et accompagner les porteurs de projets agricoles

Développer des parcours de formation, d'insertion, des projets innovants et mettre en réseau les acteurs agricoles, les habitants et les collectivités

- Mettre en œuvre des actions d'analyse de développement de l'agriculture périurbaine

Assurer une veille territoriale et un appui à la définition d'une politique de maintien de zones agricoles à concilier avec le développement de projets d'infrastructures, de zones d'activités et d'habitat,

Repérer des potentialités pour un développement d'activités économiques ou de services agricoles (vente directe, accueil à la ferme, entretien de l'espace...), Promouvoir les produits et services locaux

Repérer et connaître les acteurs locaux, conduire une démarche d'élaboration de projets, coordonner la mise en œuvre des actions

Organiser des montages administratifs et financiers adaptés, mobiliser des financements publics ou privés.

- Participer aux activités du secteur environnement

Montage et suivi des actions relatives à la préservation des paysages agricoles, ruraux et naturels (vergers, pelouses, marais de Saône, berges du Doubs...).

Montage d'actions de promotions des acteurs, produits locaux et circuits courts (documents, marchés...) ainsi que des actions de sensibilisation des publics aux réflexes de consommation durable dans le cadre de la Charte de l'environnement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement pour reconduire le poste de chargé de mission dans le cadre du programme EQUAL

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 91 voix